L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 12 DÉCEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande immédiatement, une jeune femme blanche, parlant le français, comme bonne d'enfant. S'adresser avec recommandations au No 407 rue du Bayou. 12 déc—1f

ON demande à acheter un bahut de Boule. S'adresser par écrit à X. A. ce bureau, donnant prix du meuble, et lieu où il pourra être vu. 15 déc—1f

UNE Dame catholique, avec de bonnes références, offre de prendre chez elle un ou deux enfants âgés de 4 ans ou plus, pour en prendre soin et s'occuper de leur éducation. Dans la famille on parle avec perfection l'anglais, l'espagnol et le français. S'adresser à la "Lettre A", au bureau de ce journal. On a catégorie pour les prix. 27nov—15f

A VENDRE.

A VENDRE—Une épicerie, Bar, etc, dans un bon quartier du 2me district. S'adresser à S. Bisaillé, 115 Passage de la Bourse. 5 déc—1f

ELKIN & CO.,
100.....Rue du Canal.....100
Invitent le public à venir examiner leurs dernières importations en
TAPIS
Velours Tournay, Hennique, Windsor,
TAPIS DE BRUXELLES.
—Aussi—
Moquettes, Velours, Body Brussels, Trois-plis et Ingrains.
Toiles cirées, Linoleums et Cocoleums Anglais,
RIDEAUX
Des derniers genres en Crête, Madras, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne,
Stores de fenêtres, Cornaches, Flèches
NATTES DE CHINE en grande variété.
RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.
20oct86—1an

G. Léaumont,
Pharmacie homéopathique,
—Au coin des rues—
DAUPHINE ET DUMAINE.
Téléphone No 406. Nlle-Orléans
8 août 1 an

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Stanton et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 9,917.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par James Grennan, tuteur des mineurs Elizabeth et Annie Stanton, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 déc—9 14 18

Succession de Peter M. Peterson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,727—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Thos. Peterson, tuteur aux mineurs Elizabeth et Josephine Fischer de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 déc—9 14 18

Succession de John Stanton et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 9,917—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par James Grennan, tuteur des mineurs Elizabeth et Annie Stanton, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 déc—9 14 18

Succession de Jules P. Sarrazin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 16,936—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Jules P. Sarrazin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 déc—9 14 18

Succession de Marie Céleste Du Rapan, femme de P. P. Hymel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19,501—Division A.—Attendu que Theophile Du Rapan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Céleste Du Rapan, femme de P. P. Hymel, décédée intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7déc—7 11 16

Succession de Mme Mary Stahl et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19,310—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte final présenté par Frederick Bretz, comme tuteur ad hoc, représentant des mineurs d'Elizabeth et Josephine Fischer de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7déc—7 11 16.

Succession de Emile Roques.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 19,344.—Division B.—Attendu que P. S. Willis, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile Roques, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 déc—7 11 16

Succession de Mme A. D. J. Trahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 17,724—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par P. S. Willis, Jr., administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 12.

Succession de Edward Barrett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 19,026—Division C.—Attendu que Thomas Peyton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Barrett décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7déc—7 11 16

Succession de Benjamin Conyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,643—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte final présenté par Frederick Bretz, comme tuteur ad hoc représentant des mineurs d'Elizabeth et Josephine Fischer de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de Pietro Marziani.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,804—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Pietro Marziani, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 déc—4 8 12

Succession de Mme Abelonia Howard femme de Philip Perrin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 17,291—Division E.—Attendu que P. S. Willis jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Abelonia Howard, femme de Philip Perrin, décédée intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de Marie Céleste Du Rapan, femme de P. P. Hymel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19,501—Division A.—Attendu que Theophile Du Rapan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Céleste Du Rapan, femme de P. P. Hymel, décédée intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7déc—7 11 16

Succession de Mme Mary Stahl et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19,310—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte final présenté par Frederick Bretz, comme tuteur ad hoc représentant des mineurs d'Elizabeth et Josephine Fischer de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7déc—7 11 16.

Succession de Emile Roques.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 19,344.—Division B.—Attendu que P. S. Willis, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile Roques, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 déc—7 11 16

Succession de Mme A. D. J. Trahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 17,724—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par P. S. Willis, Jr. administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7. 12.

Succession de Edward Barrett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 19,026—Division C.—Attendu que Thomas Peyton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Barrett décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 déc—7 11 16

Succession de Benjamin Conyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,643—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Wm B. McLean, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de S. H. Lobland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 18,146—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Tabey et Claire Loblond, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7. 12.

Succession de Pietro Marziani.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,804—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Pietro Marziani, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 déc—4 8 12

Succession de Mme Abelonia Howard femme de Philip Perrin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17,291—Division E.—Attendu que P. S. Willis jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Abelonia Howard, femme de Philip Perrin, décédée intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de Edward Barrett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 19,026—Division C.—Attendu que Thomas Peyton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Barrett décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 déc—7 11 16

Succession de Benjamin Conyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,643—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte final présenté par Wm B. McLean, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 12

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.
A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

A. MOROY,
Dentiste,
A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 10 décembre 1886.—Les actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle, suivant l'article 22 de la charte, de neuf directeurs pour le service de l'année prochaine, aura lieu dans la salle de la banque, LUNDI, 20 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures du soir.
ARTHUR HART, Caissier.
10déc—au20déc inc.

Avis spécial.—Bureaux de la New Orleans City and Lake Rail Road Company.—No 102 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, le décembre 1886.—Avis est ici donné qu'une élection de Douze Directeurs pour l'année prochaine aura lieu au bureau de la Compagnie, le LUNDI, 20 décembre 1886, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Le livre des transferts sera clos du 10 au 20 du mois.
W. R. LEVERICH, Secrétaire.
9déc—9 au20 inc

Bureau du New Orleans Insurance Association. No 2 rue Carondelet.—La Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1886.—Conformément à la section 2 de l'Article VI de la Charte, une élection de douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante, aura lieu au bureau de l'Association, le LUNDI, 27 courant, entre 11 heures A. M. et 2 P. M.
GEO. LANAUX, JR.
9 déc—4 date Secrétaire pro tem.

Banque des Citoyens de la Louisiane
—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1886.—Une assemblée générale des actionnaires de cette banque aura lieu à la maison de banque, 124 rue Gravier, le 20me jour du mois de janvier 1887, à midi, pour se prononcer par un vote sur la réduction proposée des actions à leur valeur actuelle, et pour augmenter le fonds capital par l'émission des actions déjà autorisées, de telle façon et au prix qui seront déterminées.
Par ordre du Comité de Direction.
JAS. J. TARLETON,
5déc—Dim Mer Ven au 10 jan Caissier.

Bureaux de la Compagnie d'assurance du Rhône de la Nouvelle-Orléans. No 138 rue Gravier—Nouvelle-Orléans, le 1er décembre 1886—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI, 13 du courant, de midi à deux heures, au bureau de la Compagnie, No 138 rue Gravier.
LOUIS BARNETT.
1er déc—au 13 inclus Secrétaire.

R. SCHMUTZ,
Successeur de C. DUHAMEL,
OPTICIEN,
Maison établie en 1840.
142 - - - Rue Royale - - - 142
27oct—

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Dyspepsies, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Faiblesses, Clous, et Éruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, rétablit l'activité le sang, ensuite toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible, de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères sont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre medecine m'a fait.
Je suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIAN."
148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

☞ Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, Mr. B. W. Ball, de *Rochester, N. H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les **Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale**, et toutes les maladies **produites par un sang appauvri** et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six fiacons pour $5.

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

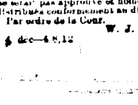

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres faverts de pianos renommés dans le monde entier: STEINWAY, PLEYEL, KNABE, HERZ, SOMMER, FISCHER, PEARE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques.

CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ses magasins avant d'acheter ailleurs ; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct86—1an

INSTITUTION OURTO,
Boulevard et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de trompette à l'anglaise à travers d'agrément leur cours de lame, au pupitre, au tire-bouchon aux élèves sans rien extra.

Un cours d'escarmel et d'allemand suppléé Mmes Thiet, —

GROS LOT
$150,000
L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ont été votée et acceptée par le peuple.

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE M.
—DE—
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 " de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	200..	20,000
200 Lots de	200..	40,000
600 Lots de	100..	60,000
1000 Lots de	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $500 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit..... 50,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... 7,500
2,279 Lots s'élevant à..... $522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très distinctement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, certaines sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lnb.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE
NOUVELLE-ORLÉANS
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS
73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
F. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Burgan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro sept de l'îlet numéro deux cent cinquante trois.

Le dit terrain mesure trente sept pieds de face à la dite rue Ste. Anne et porte le numéro municipal seul quatre-vingt quatre, et est la même propriété que la défenderesse a l'dessus acquise de l'Etat de la Louisiane, d'après un acte passé le 11me jour de février 1886, par devant A. A. Ker, notaire en cette ville, et enregistré au Bureau des aliénations de cette ville et paroisse, dans le livre 122, folio 601.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11,18,24,31—7,12janv.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 23me jour de novembre 1886 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:

Intentition vs. Anthony Fascher—No 19,376. Division E.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui par consentement. Présents: Jos. F. Hornor et Frank A. Le Lavoccat pour les plaignants. P. L. Fourchy, pour le défendeur.

Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, après les raisons assignées par la cour, la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que Anthony Fascher soit et est par la présente déclaré complètement irrecupérable de remplir d'aucun valide aucun acte qu'une personne ou leur et conséquemment interdit sous tous les rapports.

Jugement signé le 3 décembre 1886.

En foi de quoi, j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 4me jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

M. A. McDONNELL,
7déc—9,16,23 30—0jan Deputy Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 16me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et aux chiffres suivants: Joséphine Cassidy vs Jas. Francis Hogan, son mari—No 18,921.

Sur motion de MM. Jones & Nixon, avocats de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" li enregistré, le 3 nov. 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Joséphine Cassidy femme de James Francis Hogan et contre le dit défendeur James Francis Hogan, son époux décrétant une dissolution de communauté d'acquêts et gains existant entre eux, et que la plaignante, Josephine Cassidy Hogan ait le droit de conduire et d'administrer ses biens séparément de ceux de son mari, et que le défendeur James Francis Hogan, soit condamné à payer à la plaignante, Josephine Cassidy, sa femme la somme de $600, avec intérêt légal à partir du 1er janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, avec les et privilège accordés par la loi aux femmes mariées et les frais du procès. Jugement rendu le 16 novembre 1886. Jugement signé le 23 novembre 1886.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici mes signatures et fait le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-troisième jour de novembre, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

JAS. D. RANKIN,
26—20no 1124 Député-Greffier.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
—Succession de—
Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, Administrateur de Cecily de G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy K. McCaw, W. R. McCaw, jr., Eloise C. McCaw et Cheeley Abbott McCaw—

Attendu que John Boyd, tuteur des mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et en sa vice et a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours, à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour,
JULES VIENNE,
Député Greffier.
12nov—1fo s 30j

Vente de Recevers.
R. F. LEAMEA VS A. SAMUELS—COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—No. 11,167.

PAR ORDRE DE LA DITE COUR EN date du 1er novembre 1886, les soussignés recevers offrent en vente par le présent avis à une vente privée au plus fort enchérisseur, l'ébilissement suivant, appartenant à Katarzier Sash, Door & Blind Factory" situé au coin des rues Toulouse et Bassin dans la ville de la Nouvelle-Orléans comprenant en gros: Les bâtisses de la fabrique, les bouilloires, pompes, machines, abreuvoirs, couche, outils, etc., etc., le tout plus détaillé sur l'inventaire du dit établissement au Bureau de W. F. & D. C. Mellen, 10 rue Carondelet, ou au bureau de Chas. S. Rice, au No 6 Rue St Charles, seul le bail du terrain sur lequel est érigée la fabrique.

Les enchères pour l'achat de toute la propriété ou une partie de celle-ci seront reçues jusqu'à MERCREDI 15 décembre 1886. Toutes les ventes au-dessus des enchères ci-dessus mentionnées seront au comptant et sujettes à l'approbation de la cour.

Les enchères peuvent être laissées indistinctement à l'un des Bureaux mentionnés ci-dessus ou avec les soussignés.

W. M. F. & D. C. MELLEN,
CHAS. S. RICE, Sollicitors.
F. H. WEST,
THOS HAMM, Receivers.
27 nov—au 15 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 11 novembre 1886, dans l'affaire No. 19,134 ayant pour titre:

Succession de Chas. Solds, Sr.,

Il sera vendu à l'enchère publique, pour du comptant, par Chas Solds Jr., Administrateur de ladite succession, à la Bourse d'Encan Arcade le MERCREDI 15 décembre, à 2 P. M., la propriété décrite ci-dessous:

Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés comme lots Nos. 25 et 26 dans l'îlet borné par les rues Zimple, Dublin, Madison et Quatrième; le lot No 25 mesure 30 pieds de façade sur la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot No 26 mesure 25 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Dublin, formant le coin des rues Zimple et Dublin.
13 nov—2f en 30j

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Veuve Emilie Hoa vs. Veuve Carmelite Aleard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19,424—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 11 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St-Louis et Toulouse, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue Remparts sur cent vingt-huit pieds onze pouces et demie de profondeur, lequel terrain est borné sur le côté le plus rapproché de la rue St-Louis par la propriété de M. Scott et sur le côté le plus rapproché de la rue Toulouse par la propriété de Chas. Caffin, ensemble avec les bâtisses qui y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant en quelque sorte.

Laquelle propriété a été acquise par la défenderesse par un achat de la succession de Justin Aleard, d'après un acte passé par devant Paul E. Theard, notaire, le vingt septième jour d'octobre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THO